

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 324

présenté par
M. Guilloteau

ARTICLE 42

À l'alinéa 7, après le mot :

« saisonniers »,

insérer les mots :

« et locaux »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production locale doit aussi faire partie de ces objectifs.